

Le président Patrick BELLOUARD ouvre la séance à 14h40.

1) Bilan des mesures de déconfinement.

- Incidences sur les activités de l'été : nos « temps forts » habituels (Fouras et Port des Barques) ont été annulés, contrairement à ceux de Gironde et de Loire Atlantique. N'ont survécu à la crise sanitaire que quelques « Pique-niques de voisins de carrelets » et quelques visites à l'occasion des « Journées du Patrimoine ».

- Projections sur les activités futures : une « Commission d'attribution » de la DDTM est prévue en cette fin d'année 2020 pour 11 emplacements de carrelets. Les publications sont prévues du 16 octobre au 18 novembre, date de clôture de réception des candidatures. Nous ne savons pas encore si elle sera « dématérialisée » comme celle de juin dernier. Le Président regrette que la « dématérialisation » de la dernière commission ne nous ait pas permis de rencontrer M. Simon GALLOUX, nouveau Responsable de l'unité de gestion du littoral qui a répondu très aimablement à nos sollicitations par mail relatives aux mesures préfectorales d'accès au littoral qui touchaient la plupart de nos adhérents.

- Notre prochaine Assemblée Générale : elle devrait se tenir le samedi 27 mars 2021. Nos adhérents seront informés de cette date dans le prochain Écho des Estuaires.

2) Compte rendu financier :

- Georges LAROCHE, Trésorier, confirme la bonne santé financière de l'association déjà évoquée en page 3 de l'Écho des Estuaires n°63 consacré à notre Assemblée Générale 2020 « virtuelle ».

- Adhésions : une dizaine de nouveaux adhérents se sont ajoutés aux « anciens » pour un total de 160 adhérents enregistrés à ce jour. Les nouveaux adhérents, qui procèdent à des travaux de remise en état ou de reconstruction de leurs installations nous ont fourni les coordonnées des entreprises et artisans qui interviennent, ce qui nous permet d'enrichir notre liste de fournisseurs et partenaires accessible depuis l'« Espace adhérents » de notre site.

- Subvention 2021 : le dossier de demande de renouvellement a été transmis dans les délais prescrits au «Guichet Unique» du Conseil Départemental.

3) Annuaire des marées :

- Préparation édition 2021 : Pour faire suite aux remarques des annonceurs, une refonte de la pagination de l'agenda a été effectuée de façon à ce qu'en regard des horaires de chaque mois figure au moins un annonceur. Date limite d'envoi à l'imprimeur : 20 novembre 2020. Disponibilité des calendriers fin décembre pour distribution à partir de janvier 2021.

4) Mise à jour du site : le site est mis à jour en temps réel (Commission DDTM, fournisseurs)

5) Écho des Estuaires de Décembre 2020 :

- devrait être envoyé aux adhérents fin novembre / début décembre (transmis à l'imprimeur au plus tard le 20 novembre).

Le Président clôture la séance à 17h.

ANNONCE : Jean-Jacques VIC échangerait travaux d'entretien / réparation contre journées de pêche. 06 80 60 27 18 - jeanjacquesvic@gmail.com

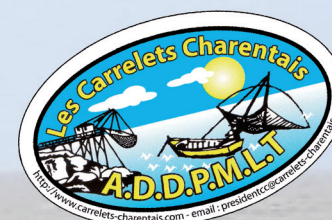
La recette de Tante Alice

RILLETES DE MULET (pour l'apéritif)

1 kg de filets de mullet, 1 cuillerées à soupe de moutarde ancienne, jus d'un demi-citron, 150 gr de Saint-Moret, 1 pincée de piment ou une cuillerée à café de gingembre râpé, 1 bouquet de ciboulette, 2 cuillerées à soupe de crème fraîche, sel & poivre.

- 1) cuire les filets au micro-onde ou à poêle sèche côté peau. Les émietter.
2) Bien mélanger tous les ingrédients avec le poisson, sauf la crème.
3) Si le mélange est un peu sec, rajouter la crème.
4) Mettre au frais. Servir sur des croûtons.

Bon appétit, tante Alice



L'Écho des Estuaires Les Carrelets Charentais

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition



N°64 Novembre 2020

Sommaire

- Le mot du Président
- Remarques techniques
- Été 2020 : «Territoires Imaginaires», évènements ...
- Agenda des Marées
- Photos des adhérents
- Compte rendu du C.A. du 16 octobre 2020 (extraits)
- La recette de tante Alice : Rilletes de mullet

Les statistiques 2019 du site carrelets-charentais.com

Table with 2 columns: Month and Visits. Example de janvier 477 visiteurs, 3012 visites, 4292 pages vues (+ 38 % ...)

- Total : 5109 - 9587 - 21222
Les pages les plus visitées dans les derniers mois : les annonces et les vacances d'emplacements.

Le mot du Président

Chers amis,

Quelle année ! Après un printemps particulier qui nous a privé des activités majeures de notre association, nous avons espéré que le calme de l'été nous serait favorable. Hélas il n'en a rien été. Les mesures de confinements décidées ce mois-ci, qui risquent de courir jusqu'à Noël, viennent confirmer l'inquiétude qui nous taraudait.

Loin de moi l'idée de critiquer ces mesures dont le choix peut porter à caution: le plus important est la protection sanitaire de tous et heureusement, elles ne sont pas sélectives pour des groupes de personnes dites «à risque», ce qui est déjà un moindre mal pour cette fin d'année soumise aux restrictions.

Qu'envisageons nous pour 2021? Nos décisions seront toujours prises en fonction de l'état sanitaire mais déjà nous devons prévoir une Assemblée Générale en mars, adaptée s'il le faut, pour faire vivre notre association dont le tissu social est nécessaire à notre équilibre. Soyez donc en alerte dès que la situation le permettra et d'ici là gardez vous en bonne santé.

Je vous souhaite à tous de VRAIES fêtes de fin d'année !

Cordialement, Patrick BELLOUARD

Quelques remarques techniques pour les nouveaux constructeurs.

Lors de l'attribution d'un emplacement, beaucoup considèrent l'environnement comme primordial. Certes il faut un cadre agréable pour venir se détendre, cependant certains se soucient peu d'éléments pourtant importants :

1) La montée des eaux suivant le coefficient : il faut que l'eau arrive jusqu'à la plateforme avec un coefficient de 50, ce qui déterminera lors de la réalisation de l'ouvrage la longueur de la passerelle.

2) La nature du sol porteur est un autre élément à prendre en compte, 3 cas sont possibles :

- fond vaseux.
- cordon de galets.
- Banche calcaire.
Suivant la nature du fond la technique pour la mise en place des poteaux sera différente :
- Pour le fond vaseux : utilisation d'un système d'hydrojet (type boucholeur) pour enfoncer jusqu'à la vase ferme entre 2 et 4 mètres
- Pour le cordon de galets : l'utilisation d'une pelle à godet est nécessaire pour creuser chaque trou par paire de poteaux, une fouille d'1 m minimum est recommandée avec au fond une semelle en béton.
- Pour la banche : utilisation d'une tarière pour creuser un trou vertical de 1,20 m de profondeur dans lequel on glisse le poteau qui se fixera seul grâce aux apports de la marée.

3) Vos recherches de professionnels : elles doivent s'orienter soit vers les ostréiculteurs (hydrojet), un entrepreneur de TP (pelle), un foreur puisatier (tarière).

A vos téléphones et bon courage... Patrick BELLOUARD

NDLR : une liste de professionnels communiquée par nos adhérents est disponible dans l'«Espace Adhérents» de notre site.



Depuis **2013**, année de la création de la 1ère «**Nuit des pêcheries au carrelet**» à Pornic en France, le concept de valorisation par les arts et la connaissance des paysages et des carrelets s'est progressivement développé sur l'Arc Atlantique.

En collaboration avec les associations fédérant des propriétaires-occupants de carrelets (Les Carrelets Charentais, Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde, Les Cabaniers du Médoc, Association pour la Conservation des Pêcheries Traditionnelles de la Côte de Jade et Association des pêcheries du Sud Estuaire), ce sont dix-huit communes qui ont accueilli une programmation de l'association Territoires imaginaires.

En tout, ce sont près de 105 000 personnes qui ont fréquenté les manifestations dont 17 500 qui sont rentrées dans les carrelets pour des découvertes artistiques ou culturelles ...

En août et septembre de cette année, le festival itinérant «**La route des pêcheries au carrelet**» – **Itinérance Atlantique 2020** devait traverser les Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire. Quatre villes de la Gironde dont pour la première fois le site des Anciens Chantiers Tramasset (Le Tourne et Langoiran), deux de la Charente-Maritime et huit de la Loire-Atlantique devaient accueillir une escale événementielle et artistique.

Malheureusement, les conditions sanitaires de cet été n'ont pas permis de réaliser le festival autour des carrelets comme prévu. Les éditions précédentes nous ont démontré que les soirées devenues «très» événementielles attirent d'année en année de plus en plus de monde : de **2 500 à 4 500** personnes. Des jauges incompatibles avec les réglementations sanitaires en vigueur de cet été.

Dès la mi-mai, Territoires imaginaires a anticipé les conditions d'accueil du public dans un cadre événementiel qui n'était pas très clair et a proposé «dans l'urgence» aux territoires partenaires de reporter les Nuits des carrelets en 2021 et de les remplacer par la création «**La Nature Pourrait Vous Plaire**». Cette déambulation artistique nocturne a finalement été présentée en août aux Anciens Chantiers Tramasset (Le Tourne) et à Terres d'Oiseaux (Braud-et-Saint-Louis). (1)

Les associations et les communes du Médoc et de la Charente-Maritime ont quant à eux pris la décision d'annuler totalement l'intervention de Territoires imaginaires cette année au vu de l'évolution imprévisible de la pandémie. Face aux annulations, les collectivités et institutions ont globalement financé le travail préparatoire de l'association.

En septembre, Territoires imaginaires a réussi à maintenir sa programmation en Loire-Atlantique. Une soirée artistique autour des carrelets adaptée à une jauge de 350 personnes a eu lieu à Saint-Brevin-les-Pins. Des petites formes artistiques ont été présentées dans ou autour de six carrelets de trois communes l'après-midi d'un week-end des Journées Européennes du Patrimoine. L'Association pour la Conservation des Pêcheries Traditionnelles de la Côte de Jade a également ouvert trois «Pêcheries découvertes» à cette occasion.

Christophe GUIHO



Photos : crédit davidgallard.fr, Philippe POUVREAU

(1) Voir aussi la «Rétrospective» en page «Animations de l'été» de notre site ...

Notre «**Calendrier des Marées 2021**» est en cours de production, preuve de notre optimisme pour cette année 2021 qui devrait nous permettre de nous retrouver pour notre Assemblée Générale le samedi 27 mars prochain après cette tempête sanitaire qui a ravagé notre année 2020 et paralysé la plupart de nos activités pendant de longs mois.



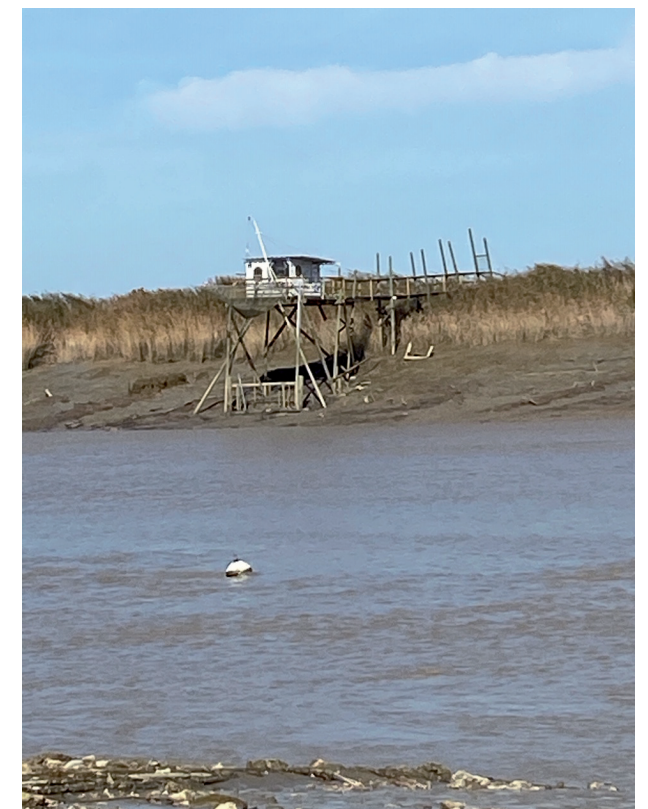
Il sera disponible dès décembre 2020 pour tous nos correspondants et relais qui en assurent la diffusion auprès de notre public. Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'avenir, 11 annonceurs et partenaires ont soutenu ce projet et nous les en remercions.

En accord avec **Janine OLIVRY**, une artiste locale passionnée par nos installations, la couverture de notre publication est illustrée en 2021 par une de ses œuvres, en rappel de l'exposition qui lui a été consacrée à l'Office du tourisme de Fouras du 28 août au 3 septembre dernier (cf. : page «Animations de l'été» de notre site).

Nous espérons vous retrouver nombreux (et en bonne santé...) à l'occasion de l'Assemblée Générale 2021 pour laquelle vous aurez plus de détails dès que l'organisation en aura été arrêtée.



Carrelet à Soubise ...



Crédit photo : Michel DESBRIERES